

Demande d'accord de rejet de ma future installation d'assainissement non collectif

La demande d'accord de rejet est uniquement valable pour les filières drainées et doit être justifiée par une étude de sol démontrant l'impossibilité d'infilttrer sur la parcelle qui est à joindre au présent formulaire.

Vous devez renseigner le cadre supérieur de la page 2 et la joindre au formulaire n°1. Le SPANC se rapprochera de l'organisme compétent après étude de votre dossier. **En cas d'accord**, ce document sera annexé à votre dossier de contrôle de conception.

NB : Le délai de traitement selon les organismes compétents n'est pas du ressort du SPANC de la CCGL et peut remettre en cause le délai de 4 semaines pour l'envoi du rapport de contrôle de conception (formulaire n°1).

L'accord de rejet selon les conditions énoncées ci-dessus est indispensable pour obtenir un avis favorable à votre projet.

Type de rejet et organisme à contacter :

Type de rejet	Organisme compétent
Collecteur communal des eaux pluviales	la commune
Fossé communal	la commune
Fossé le long d'une route départementale	la Direction des routes du Conseil Général (pôle technique)
Fossé le long d'un chemin agricole	l'association foncière
Cours d'eau	le service Police de l'Eau (DDT)
Canal ou contre fossé du canal	Voies Navigables de France
Autre exutoire (fossé, étang...) sur terrain privé	le(s) propriétaire(s)
Puits d'infiltation sur terrain privé : <i>Cette solution ne doit être utilisée qu'en dernier recours et sous réserve d'une étude hydrogéologique. La conception de ce type d'ouvrage répond à des règles particulières.</i>	la Commune

AVERTISSEMENT : ce document n'a aucune valeur juridique et ne se substitue pas à une servitude établie devant un notaire le cas échéant

Le demandeur (le propriétaire) :

NOM et Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile : Mail :

Le projet :**ADRESSE DU LIEU DE REALISATION DU PROJET (SI DIFFERENTE DE L'ADRESSE PRINCIPALE)**

Adresse :

Code postal : 52..... Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro de parcelle) :

Accord de rejet des eaux épurées (cadre réservé aux organismes compétents)

- autorisation de rejet de l'organisme ou du service compétent jointe à la présente demande
ou
 étude hydrogéologique pour la création d'un puits d'infiltration jointe à la présente demande
ou
 accord de rejet complété par la personne physique ou morale désignée ci-dessous :

Je soussigné, en qualité de :

Et en tant que : propriétaire du lieu où s'effectuera le rejet des eaux épurées
 organisme chargé de la Police de l'Eau
 Maire ACCORDE ou N'ACCORDE PAS

au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans :

- le collecteur communal des eaux pluviales
 le fossé communal ou d'association foncière
 le fossé départemental
 le cours d'eau :
- le puits d'infiltration
 la tranchée d'infiltration superficielle
 le canal ou contre-fossé du canal
autre :

 le pétitionnaire devra se conformer aux recommandations jointes

Délivré le :

cachet et signature

à